

Reichstett Protection de l'enfance - Reichstett Un courrier aux présidentiables



Le président Patrick Eckart (à droite) et le groupe actif des « Gaulois de l'Est ». PHOTO DNA

L'association « Les Gaulois de l'Est », qui œuvre pour la protection de l'enfance et les familles d'accueil, va demander aux candidats à la présidentielle de se positionner sur plusieurs propositions.

Récemment réunis autour de leur président, Patrick Eckart, les Gaulois de l'Est – Gilbert Monsch, membre actif ; Christine Eckart, vice-présidente ; Ashley Bianzi, membre actif ; Séverine Graeffe-Lambole, secrétaire générale ; Bernadette Moury, trésorière adjointe – ont débattu en vue d'un courrier à adresser aux candidats à l'élection présidentielle. Il s'agissait, pour en informer leurs membres, de connaître la position de ceux qui briguent à la plus haute fonction de l'État en ce qui concerne la protection de l'enfance et les familles d'accueil.

Les intéressés estimaient que les choix des présidentiables devront être, plus que jamais, intégrés dans un projet de société. Le débat a été ardu mais constructif. Il fallait faire un tour le plus large possible, faire ressortir les difficultés rencontrées, faire des propositions réalisables... En rappelant : « Une France qui ne saurait se mobiliser pour ses enfants les plus démunis, orphelins, abandonnés ou maltraités, ne saurait avoir d'avenir, puisque ces enfants

sont aussi des citoyens français de demain. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), à laquelle adhèrent tous les pays européens, reconnaît à l'enfant le droit de grandir dans une famille. Une famille de naissance chaque fois que cela est possible. Une famille de substitution quand celle de naissance est défaillante, une famille où l'enfant peut s'autoriser à être un enfant ». Sachant aussi que, selon la déclaration des droits de l'enfant de l'ONU, « le mode de vie normal d'un enfant placé hors de sa famille biologique, dans une famille d'accueil, devrait lui assurer l'éducation, l'instruction et l'affection dont il a besoin ».

Le courrier prévu évoquera notamment les dernières statistiques de 2008, avec 265 000 enfants en danger et 132 seulement ayant pu être adoptés. Une discordance intolérable, mais qui s'explique par notre système où l'« intérêt supérieur » de l'enfant se base malheureusement trop souvent sur une croyance bien établie selon laquelle rien ne remplace les parents biologiques, fait valoir l'association. Même s'il est avéré que les enfants sont maltraités ou que le désintérêt des parents pour leur enfant équivaut à une maltraitance.

Parmi les souhaits, au nom des familles d'accueil : être cosignataires des rapports rendus au conseil général et au juge des enfants ; nommer d'office un avocat pour chaque enfant placé ; élargir le droit de visite de l'enfant de retour chez ses parents biologiques ; accorder plus de droits aux personnes présentes auprès de l'enfant ; permettre à l'enfant de partir en congés avec la famille d'accueil, même sans l'autorisation des parents ; créer une commission de surveillance près de chaque conseil général ; restreindre le versement des allocations familiales aux parents dont les enfants ont été confiés aux services de l'enfance ; en cas de conflit, respecter le principe d'innocence pour les assistants familiaux ou maternels.